



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.75

RÉGIE DE RECETTES DE LA BIBLIOTHEQUE N°36

NOMINATION DE MANDATAIRE

Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud

Vu la décision municipale n°2020.10 du 6 mars 2020 instituant une régie de recettes auprès de la médiathèque municipale sise 8E, avenue Charles de Gaulle à La Celle Saint-Cloud, modifiée par la décision 2026.17 du 4 mai 2026 ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du 09 septembre 2026 ;

Vu l'avis conforme du régisseur titulaire en date du 04 septembre 2026 ;

Vu l'avis conforme du mandataire suppléant en date du 04 septembre 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 :

Madame Charlotte TURC est nommée mandataire de la régie de recette à la médiathèque pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

Article 2 :

Il est mis fin aux fonctions de Madame Gilyane ROUX en tant que mandataire simple de la régie de recettes de la médiathèque.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Maëlie VAN LITSENBORGH, en tant que mandataire simple de la régie de recettes de la médiathèque.

Article 3 :

Monsieur Simon BEYSSAC, Madame Virginie L'HOSTE, Madame Sakura LENEUF, Madame Claire MÉHEUST, Madame Lucille MOREL, sont maintenus dans leur fonction de mandataires de la régie.

Article 4 :

Les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal.

Ils doivent les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 5 :

Les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Article 6 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au comptable public assignataire et remise à l'intéressé.

Accusé de réception en préfecture
078-217801265-20260909-2026-75-AR
Date de réception préfecture : 11/09/2026

Article 7 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame Sabrina BRUNET
- Madame Cécile LICOUT
- Monsieur Simon BEYSSAC
- Madame Virginie L'HOSTE
- Madame Sakura LENEUF
- Madame Claire MÉHEUST
- Madame Lucille MOREL
- Madame Charlotte TURC
- Le Comptable public assignataire.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 09 septembre 2026.



Le Maire,


Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

Arrêté n° 2026.73 du 9 septembre 2026

Notifié le :

Le régisseur titulaire
Sabrina BRUNET

(Indiquer en toutes lettres "vu pour acceptation")

Notifié le :

Le mandataire suppléant
Cécile LICOUT

(Indiquer en toutes lettres "vu pour acceptation")

Notifié le :

Le mandataire
Charlotte TURC

(Indiquer en toutes lettres "vu pour acceptation")